

## L'appel d'offres selon la législation sur les marchés publics: l'essayer, c'est l'adopter!

La journée d'information Pusch du 25 mai 2011 sur l'Opportunité des appels d'offres pour améliorer la gestion des déchets communaux a été organisée en partenariat avec Infrastructures communales. Cette organisation de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses, s'engage pour un management durable des infrastructures des communes et des villes, notamment via les appels d'offres. L'association a animé un débat durant la journée et rassemblé les expériences de plusieurs communes. Son président, M. Alain Jaccard, répond à nos questions.

**FORUM DÉCHETS:** Comment la législation sur les marchés publics est-elle perçue par les communes?

**Alain Jaccard:** Cela varie selon les communes. Certaines ont une appréhension vis-à-vis de cette législation qui semble compliquée, mais sans l'exprimer ouvertement. D'autres, qui l'ont pratiquée, sont plus positives, car elles réalisent que la procédure d'appel d'offres permet de clarifier les besoins et d'obtenir des offres qui répondent à leurs attentes.

**FD:** Une procédure d'appel d'offres publique est une longue démarche. Quel investissement cela représente pour les communes?

**AJ:** La procédure est longue d'une part, parce qu'il faut respecter les délais légaux de l'appel d'offres. D'autre part, le nombre d'heures nécessaires pour préparer et suivre la procédure est relativement important lors du premier appel d'offres, car il faut compter le temps d'apprentissage. La commune aura, de plus, sans doute besoin d'un appui externe. A titre d'exemple, la commune de Versoix (GE, 13'000 habitants) a effectué 75 heures de travail en interne et 35 en externe pour un appel d'offres. Mais dès le deuxième appel, la démarche est beaucoup plus rapide, car il est possible – et recommandé – d'utiliser comme modèle la démarche précédente. Et l'appel d'offres ne se réalise en principe pas chaque année: le contrat de sous-traitance est valable en général un à trois ans, prolongeable jusqu'à deux fois deux ans, par ex. si l'appel d'offres nécessite un important investissement du transporteur.

**FD:** En dessus d'une valeur de marché de CHF 350'000.-, l'appel d'offres doit être ouvert aux candidats étrangers, comment cela se passe-t-il concrètement?

**AJ:** En réalité, il n'y a en général pas d'entreprises étrangères qui soumissionnent, car le marché est trop petit et la distance trop grande pour elles. Même dans le cas d'appel d'offres nationaux, ce sont dans la majorité des cas les entreprises locales qui envoient une offre. Je dirais que la "limite psychologique" pour qu'un transporteur s'intéresse à un marché de collecte des déchets se situe à 50 km environ. Pour

rappel, la distance de l'entreprise ne peut pas être mise dans les critères d'adjudication, car cela serait considéré comme discriminatoire.

**FD:** Les communes ne reçoivent parfois que très peu d'offres, voire une seule. Quelles conclusions en tirer?

**AJ:** Si le cahier des charges est trop exigeant, les entreprises risquent de s'abstenir. La commune de Morges n'a reçu aucune offre suite à un premier appel. Suite à une révision du cahier des charges, deux offres ont été reçues au deuxième appel.

**FD:** Pouvez citer un exemple de commune qui a mené avec succès un appel d'offre?

**AJ:** Les communes de Neuchâtel, Crislier (VD) et Bagnes (VS) ont présenté un bilan de leur appel d'offres durant la journée d'information. La commune de Bagnes a notamment mis en avant le fait que dans le cadre de l'appel d'offres, le système de collecte des déchets a été revu et que les coûts ont baissé grâce à une nouvelle organisation. Autre exemple: la commune de Morges a pu se baser sur une grille solide, développée dans le cadre d'un appel d'offres pour l'achat de véhicules, pour choisir parmi les soumissions reçues. Elle peut ainsi justifier que l'offre choisie n'est certes pas la moins chère, mais celle qui répond aux attentes techniques définies dans le cahier des charges. La procédure est ainsi transparente et claire pour tous, même pour l'entreprise qui n'a pas été sélectionnée.

*Propos recueillis par  
Anahide Bondolfi, BIRD, Prilly  
auprès de M. Alain Jaccard,  
Président,  
Infrastructures communales*



Kommunale Infrastruktur  
Infrastructures communales  
Infrastrutture comunali

### Modèle d'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables



Edition 2011

Infrastructures communales a publié deux modèles (édition 2011):

- modèle d'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables;

- contrat type pour la ramassage des déchets.

A commander sur le site web:

[www.infrastructures-communales.ch](http://www.infrastructures-communales.ch)